



Ligue Languedoc Roussillon

Maison Régionale des Sports

CS 37093

1039 rue Georges Méliès

34967 MONTPELLIER Cedex 2

06 81 84 82 47

Tél : 04 99 54 97 97

**COMITE DIRECTEUR LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON DE TAMBOURIN  
DU MERCREDI 08 Janvier 2014**

**Etaient présents :**

Carole FERRIER, Marie-Laure RAPIN, Eric CASTILLO, Max LAMOLLE, Yvan BUONOMO, Philippe TRUJILLO, Bernard LABARIAS, Denis ARRAZAT, Christophe GARNIER (Président CD 34), Valentin CATALAN, et par téléphone : Maryse EDOUARD, Marie-Ange NOTARNICOLA, Gautier VIDAL.

**Excusés :**

Noëlla LOUAPRE, Christian AMALOU, Norbert LALEQUE, Célestin ELICES.

**Invités :**

Célia DELANOY, Anthony DURANGO, Dany GABRIAC

La séance est ouverte à 19h30

Ordre du jour :

- 1- Radiation de la Ligue par la FFJBT
- 2- Emploi
- 3- Aides aux clubs
- 4- Championnats : feuille de match et annexe au règlement sportif
- 5- Communication du Président
- 6- Questions diverses

- 1- Le Président communique tous les courriers reçus :

Rappel : la Ligue et le CD11 se refusaient à payer les augmentations d'affiliations car elles n'avaient pas été votées en AG comme le stipulent les statuts de la FFJBT (modifiés lors de l'AG ext. Du 23/11/12).

Le CNOSF se déclarant incompétent pour régler le litige entre la FFJBT la Ligue, et le CD11 et de ce fait l'étape suivante étant le tribunal administratif, le bureau de la Ligue a décidé de ne pas engager des frais importants pour aller vers cette juridiction. Le bureau a décidé de payer cette augmentation illicite afin de sauvegarder les deux emplois de la Ligue.

Nous sommes toujours en attente d'une réponse de la FFJBT.

- 2- La Ligue a embauché Dany Gabriac en emploi d'avenir pour 3 ans afin qu'il seconde Célia et en priorité sur le Gard où nous avons de nombreuses demandes d'animation.
- 3- La question se pose de la pérennisation des aides que la Ligue finance vers les clubs depuis de nombreuses années (aides aux organisateurs de manifestations, tournois, déplacements à Beuvrages etc...). Un débat s'engage et il ressort que la Ligue continuera à aider, tout en considérant qu'il y a un nouvel emploi à financer.
- 4- Denis Arrazat présente la feuille de match de la Ligue : plus simple elle sera transmise aux clubs par fichier et pourra être envoyée en retour à la Ligue par mail après avoir été scannée ou transmise par la poste. Des modifications sont demandées par certains membres du comité directeur, Denis modifiera en conséquence avant transmission. La commission des championnats transmettra avant fin Janvier l'annexe, spécifique ligue, au règlement sportif.

Association régie par la Loi du 1 Juillet 1901

Enregistrée en Préfecture de l'Hérault sous le n°3/23565 le 18/10/96

Registre National des Associations N° W343009199

CCP Montpellier 4 944 77W – SIRET : 447 663 24600042

Site : [www.tambourin-ligue.fr](http://www.tambourin-ligue.fr) E-mail : [tambourin-ligue@sport-lr.fr](mailto:tambourin-ligue@sport-lr.fr)

- 5- Le Président Max Lamolle considérant que les mauvaises relations entre la FFJBT et la Ligue sont dues principalement à des problèmes de personnes, demande au comité directeur de la Ligue de pouvoir se mettre en congé de la fonction de Président de la Ligue. Après présentation des différents arguments, le comité accepte et demande, à l'unanimité des présents et représentés, à Denis Arrazat de bien vouloir accepter d'exercer la fonction de Président, celle-ci devant être ultérieurement entérinée par une AG extraordinaire.
- 6- Questions diverses  
Stage : des flyers explicatifs vont être distribués aux clubs pour les jeunes pendant les différents tournois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22heures.

Max LAMOLLE



Denis ARRAZAT  
Président par interim

